

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 avril 2024

N° CM15042024-05C
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

Procuration à

Mme MB VINCENT

Mme E. BILLEAUD

"

M J. LANDA

Mme M. LERAY

"

Mme L. AVOINE

Mme E. LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M JM BEAUFFRETON

"

M M. PRAUD

Mme S. BÉNÉTEAU

"

M D. DOLÉ

Secrétaire : M F. RABAUD

OBJET : LOTISSEMENT DE LA BALIERE (TRANCHE 2) – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CM12122022-5C du 12 décembre 2022 relative à l'approbation du projet d'aménagement, programme de travaux et enveloppe affectée à l'opération d'extension du lotissement de La Balière ;

VU le permis d'aménager n° 085 182 23 P 0001 en date du 12 juillet 2023 ;

VU la délibération n° CM13112023-09 du 13 novembre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'extension du lotissement de La Balière ;

VU le permis d'aménager modificatif n°085 182 23 P 0001 M01 en date du 24 janvier 2024 pour la réalisation du lotissement communal « La Balière » (tranche 2) ;

CONSIDERANT le projet de règlement de commercialisation et le projet de cahier des charges de cessions de terrains transmis à l'ensemble des élus en amont de la séance ;

CONSIDERANT que, pour rappel, le projet porte :

- sur la réalisation de l'ensemble des opérations de viabilisation et aménagements nécessaires des lots à bâtir (voirie, réseaux, cheminements piétons, espaces verts) ;
- sur la création de 15 lots libres à bâtir ;

CONSIDERANT la proposition de grille de prix présentée en séance ;

CONSIDERANT que la commercialisation de ces lots vise à favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants afin d'y réaliser une maison individuelle à usage exclusif de résidence principale et qu'un règlement de commercialisation en précise :

- les critères/points d'éligibilité applicables à l'ensemble des candidats acquéreurs ;
- les clauses anti-spéculatives ;
- les engagements des acquéreurs ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'offre disponible, du nombre de demandeurs potentiels, il est proposé de mettre en place des critères de sélection des candidats acquéreurs qui doivent être dûment motivés par des considérations d'intérêt général et clairement affichés dans le règlement de commercialisation ;

CONSIDERANT le cahier des charges de cession ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le règlement de commercialisation des lots n° 1 à 15 du lotissement communal « La Balière » (tranche 2) annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le cahier des charges de cession de terrains annexé à la présente délibération ;

VALIDE la grille des tarifs de cession desdits lots, comme suit :

N° lot	Superficie	Prix de vente par m ² *	Prix de vente du lot *
1	419 m ²	73,89 €	33 400 €
2	444 m ²	73,89 €	34 139 €
3	368 m ²	66,89 €	24 617 €
4	335 m ²	63,89 €	21 404 €
5	466 m ²	73,89 €	35 395 €
6	469 m ²	73,89 €	35 986 €
7	511 m ²	76,89 €	41 830 €
8	633 m ²	76,89 €	49 135 €
9	387 m ²	69,89 €	27 049 €
10	407 m ²	69,89 €	28 447 €
11	390 m ²	69,89 €	27 259 €
12	369 m ²	66,89 €	24 684 €
13	394 m ²	69,89 €	27 538 €
14	250 m ²	58,89 €	14 723 €
15	240 m ²	58,89 €	14 135 €

* Prix TVA sur marge comprise

AUTORISE Mme le Maire à mener toutes démarches relatives à cette opération, à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire ;

DECIDE que les recettes seront imputées au budget annexe « Lotissement de La Balière ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Frédéric RABAUD
Secrétaire de séance